



CNMSS
L'engagement au service
des militaires

Guide du départ
outre-mer et à l'étranger
à l'usage du militaire et de sa famille



Un téléservice déjà très apprécié

Mis en ligne le **jeudi 21 décembre 2017**

Vous êtes affecté à l'étranger ou en Polynésie française ?



La **CNMSS** met en place un téléservice de demande de remboursement en ligne des frais de soins pour les militaires d'active et leurs ayants droit affectés à l'étranger ou en Polynésie française.



Ce nouveau service en ligne assure un remboursement de vos frais de soins exposés à l'étranger ou en Polynésie française dans un délai de 5 jours.

Vous pouvez, dès à présent, **remplir le formulaire d'accès au service**, permettant de transmettre, via notre site Internet, les pièces justificatives dématérialisées de facturation de vos frais de soins (feuilles de soins, prescription médicale, factures acquittées...). Après étude et validation de votre dossier, vos frais de soins exposés à l'étranger* vous seront remboursés **dans un délai de 5 jours**.

* Le dispositif de remboursement en ligne **ne doit pas être utilisé** pour les frais de soins exposés **en France**.

EN SAVOIR PLUS

- [Accéder à ce nouveau téléservice](#)